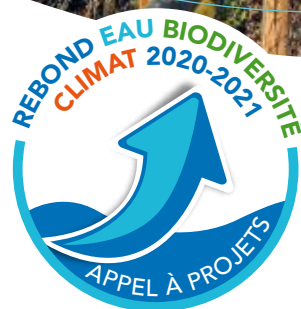




## APPEL À PROJETS REBOND EAU BIODIVERSITÉ CLIMAT 2020-2021

- Accélérer le redémarrage des projets favorables au bon état des eaux
- Soutenir la reprise de l'investissement dans le domaine de l'eau

# SAUVONS L'EAU!



Afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités, plus que jamais nécessaire dans le contexte de changement climatique, l'agence de l'eau adapte et élargit temporairement ses règles d'intervention.

Il s'agit d'accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau, autant de priorités de la feuille de route issue des Assises de l'eau.

**Cet appel à projets propose de nouvelles mesures jusqu'à fin 2021 :**

- ouverture des financements prévus par le 11<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » à des territoires non initialement éligibles,
- augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques,
- prolongation jusqu'à fin 2021 des aides bonifiées des appels à projets « Climat » lancés en 2019 (intégrées dans les mesures listées ci-contre).

## Quelles sont les mesures de soutien et les aides ?

L'agence consacre une enveloppe financière de 180 millions d'euros à cet appel à projets, sans augmentation de la fiscalité de l'eau.

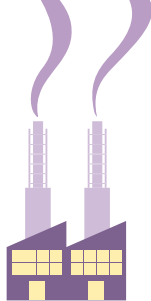
### ASSAINISSEMENT



- **Élargissement à toutes les collectivités des aides pour les travaux sur les stations (hors extensions pour pollution nouvelle) et les réseaux d'assainissement (hors extensions y compris pour pollution historique)**
  - > jusqu'à 50 % d'aide
  - > maintien d'une aide bonifiée aux territoires défavorisés (ZRR) à 70 %
- **Élargissement des aides au traitement des micropolluants en station et à la méthanisation**
  - > jusqu'à 50 % d'aide

## RÉDUCTION DES POLLUTIONS NON DOMESTIQUES

- **Élargissement des aides à la réduction des pollutions autres que les substances dangereuses, tels les macropolluants**  
> jusqu'à 50 % d'aide pour les petites entreprises
- **Élargissement des aides aux projets permettant de produire énergie et matière à partir des systèmes d'assainissements des industriels**  
> jusqu'à 60 % d'aide pour les petites entreprises



## DÉSIMPÉRMABILISATION DES SOLS PAR DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES

- **Aide bonifiée jusqu'à 70 %**



## EAU POTABLE

- **Élargissement des aides à toutes les collectivités pour la mise en place d'une gestion durable des services publics d'eau potable, les actions de protection de la ressource, de sécurisation de la distribution et de remise à niveau des ouvrages vétustes**  
> jusqu'à 50 % d'aide  
> maintien d'une aide bonifiée aux territoires défavorisés (ZRR) à 70%



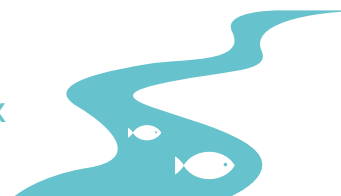
## CLIMAT ET ÉCONOMIES D'EAU

- **Aide bonifiée jusqu'à 70 %** sur les secteurs en déséquilibre quantitatif sur le bassin Rhône-Méditerranée ou les secteurs prioritaires en Corse
- **Élargissement des aides en-dehors des secteurs déficitaires en eau ou en équilibre fragile**  
> jusqu'à 50 % d'aide



## BIODIVERSITÉ – PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- **Aide bonifiée jusqu'à 70 %**
- **Élargissement des aides aux opérations d'effacement de tous les obstacles à la continuité**



## CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- **+ 10 M€ d'aides par an en 2020 et 2021**



## En pratique

- Le détail des mesures de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » est téléchargeable sur **[www.eaurmc.fr/RebondEauBiodiversiteClimat](http://www.eaurmc.fr/RebondEauBiodiversiteClimat)**
- Priorité aux dossiers prêts à démarrer très rapidement après l'attribution des aides de l'agence.
- Adressez votre dossier à votre délégation régionale de l'agence de l'eau.



> **SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
Tél. : 04 72 71 26 00

> **DÉLÉGATION DE BESANÇON**  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> **DÉLÉGATION DE LYON**  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> **DÉLÉGATION DE MARSEILLE**  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> **DÉLÉGATION DE MONTPELLIER**  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66